

13716 24

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 octobre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande

E 19158



Bruxelles, le 4 octobre 2024  
(OR. en)

13716/24

CDR 139

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande

---

## **DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination de trois membres  
et de quatre suppléants  
du Comité des régions,  
proposés par l'Irlande**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions<sup>1</sup>,

vu la proposition du gouvernement de l'Irlande,

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 10 décembre 2019, le Conseil a adopté la décision (UE) 2019/2157<sup>2</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025. Le 4 janvier 2021, le Conseil a adopté la décision (UE) 2021/13<sup>3</sup> portant nomination d'un membre et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande.
- (3) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats nationaux sur la base desquels M<sup>me</sup> Kate FEENEY, M<sup>me</sup> Deirdre FORDE et M<sup>me</sup> Una POWER avaient été proposées.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats nationaux sur la base desquels M. Michael CROWE et M<sup>me</sup> Alison GILLILAND avaient été proposés.

---

<sup>2</sup> Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/2157/oj>).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2021/13 du Conseil du 4 janvier 2021 portant nomination d'un membre et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande (JO L 5 du 8.1.2021, p. 14, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2021/13/oj>).

- (5) Le gouvernement de l'Irlande a proposé les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M<sup>me</sup> Emma BLAIN, *Councillor, Dublin City Council* (conseillère municipale de Dublin), M. Dan BOYLE, *Councillor, Cork City Council* (conseiller municipal de Cork), et M<sup>me</sup> Clare COLLERAN MOLLOY, *Councillor, Clare County Council* (membre du conseil du comté de Clare).
- (6) Deux sièges de suppléant deviendront vacants à la suite de la nomination de M<sup>me</sup> Emma BLAIN et de M. Dan BOYLE en tant que membres du Comité des régions.
- (7) Le gouvernement de l'Irlande a proposé les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M<sup>me</sup> Mary HOADE, *Councillor, Galway County Council* (membre du conseil du comté de Galway), M. Dermot LACEY, *Councillor, Dublin City Council* (conseiller municipal de Dublin), M<sup>me</sup> Carolyn MOORE, *Councillor, Dublin City Council* (conseillère municipale de Dublin), et M. Barry SAUL, *Councillor, Dun Laoghaire Rathdown County Council* (membre du conseil du comté de Dún Laoghaire-Rathdown),

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

### *Article premier*

Les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral, sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

a) en tant que membres:

- M<sup>me</sup> Emma BLAIN, *Councillor, Dublin City Council* (conseillère municipale de Dublin),
- M. Dan BOYLE, *Councillor, Cork City Council* (conseiller municipal de Cork),
- M<sup>me</sup> Clare COLLERAN MOLLOY, *Councillor, Clare County Council* (membre du conseil du comté de Clare),

ainsi que

b) en tant que suppléants:

- M<sup>me</sup> Mary HOADE, *Councillor, Galway County Council* (membre du conseil du comté de Galway),
- M. Dermot LACEY, *Councillor, Dublin City Council* (conseiller municipal de Dublin),
- M<sup>me</sup> Carolyn MOORE, *Councillor, Dublin City Council* (conseillère municipale de Dublin),
- M. Barry SAUL, *Councillor, Dun Laoghaire Rathdown County Council* (membre du conseil du comté de Dún Laoghaire-Rathdown).

### *Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*  
*Le président/La présidente*